

01/06/2021

Kosovo : le procès de Ramush Haradinaj

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Itinéraire d'un chef de guérilla	3
1.1. Commandement de l'UÇK dans l'ouest du Kosovo pendant le conflit de 1998-1999.....	3
1.2. Exactions commises après le cessez-le-feu de juin 1999.....	3
2. Procès de Ramush Haradinaj devant le TPIY entre 2005 et 2012	4
3. Pressions et intimidation des témoins devant le TPIY	5
4. Autres procédures visant Ramush Haradinaj et ses alliés.....	6
Bibliographie.....	13

Résumé : Ramush Haradinaj, chef de la guérilla indépendantiste de l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) dans l'ouest de la province en 1998-1999, est soupçonné d'exactions, tortures et exécutions sommaires à l'encontre de civils serbes, roms et albanophones perçus comme proches du pouvoir yougoslave (serbe). Après le conflit, il devient une personnalité de premier plan de la politique kosovare. Avec deux de ses anciens lieutenants, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj, il est jugé à deux reprises par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en 2008 et 2012, et acquitté. Cependant, les procès se déroulent dans un climat de pression et intimidation sur les témoins dont beaucoup se récusent ou modifient leur témoignage. Depuis 2011, les autorités kosovares ont instauré un dispositif de protection des témoins dans les affaires sensibles, avec une efficacité limitée. Poursuivi par la justice serbe depuis 2004, Ramush Haradinaj est encore convoqué en juillet 2019 par le Tribunal spécial du Kosovo chargé de poursuivre les crimes de guerre ; aucune de ces procédures n'a abouti.

Abstract : Ramush Haradinaj, leader of the independentist guerrilla forces of the Kosovo Liberation Army (KLA) in the west of the province in 1998-1999, is suspected of exactions, torture and summary executions against Serbian and Roma civilians and Albanians perceived as close to Yugoslav (Serbian) power. After the conflict, he became a leading figure in Kosovar politics. Together with two of his former lieutenants, Idriz Balaj and Lahi Brahimaj, he was tried twice by the Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY) in 2008 and 2012, and acquitted. However, the trials take place in an atmosphere of pressure and intimidation on witnesses, many of whom recuse themselves or modify their testimony. Since 2011, the Kosovar authorities have established a witness protection system in sensitive cases, with limited effectiveness. Prosecuted by Serbian justice since 2004, Ramush Haradinaj was summoned again in July 2019 by the Special Tribunal in Kosovo responsible for prosecuting war crimes; none of these proceedings were successful.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Itinéraire d'un chef de guérilla

1.1. Commandement de l'UÇK dans l'ouest du Kosovo pendant le conflit de 1998-1999

Ramush Haradinaj est né le 3 juillet 1968 dans la municipalité de Deçan (en serbe : Dečani), au Kosovo, alors province à majorité albanophone de la République fédérale de Yougoslavie. Pendant la guerre d'indépendance du Kosovo en 1998-1999, il est le principal chef de la guérilla de l'Armée de libération du Kosovo (ALK, acronyme albanais UÇK¹) dans la région de Dukagjin (ouest du Kosovo ; en serbe : *Metohija* ou région de Métochie)². Devenu après la guerre une personnalité importante de la politique du Kosovo, Premier ministre de décembre 2004 à mars 2005 et de septembre 2017 à juillet 2019, il fait l'objet depuis 1999 d'une série de procédures pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans le cadre de ce conflit³.

Ses co-accusés devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY, voir 3.), siégeant à La Haye, sont deux de ses anciens lieutenants de la guérilla : Idriz Balaj (pseudonyme : Toger), né le 23 août 1967 dans la municipalité de Klinë, chef de l'unité spéciale des « Aigles noirs », et Lahi Brahimaj (pseudonyme : Maxhup), né le 26 janvier 1970 dans la municipalité de Gjakovë, chef de l'état-major opérationnel de l'UÇK dans la région de Dukagjin en juin-juillet 1998, puis directeur financier de l'état-major général de l'UÇK⁴.

Dans son réquisitoire prononcé le 21 janvier 2008, le procureur du TPIY insiste sur les exactions commises entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 1998 au camp d'entraînement des Aigles noirs, situé à Jabllanica, à moins d'un kilomètre de la propriété familiale de Ramush Haradinaj à Gillogjan, dans une zone qui, pendant le conflit, était entièrement sous le contrôle de l'UÇK : de nombreux civils serbes, roms et albanais, perçus comme espions ou collaborateurs des forces gouvernementales yougoslaves, y sont détenus et maltraités par les combattants clandestins et, comme le révèle l'examen des corps, au moins 30 captifs sont torturés et abattus⁵. Le procureur insiste sur la forte autorité personnelle de Ramush Haradinaj⁶ :

« Haradinaj était un homme fort, puissant, charismatique. Certains témoins le considéraient ainsi à l'époque et le considèrent toujours ainsi aujourd'hui, ils le considèrent comme une idole. Un témoin a même déclaré : Dieu règne dans les cieux, Haradinaj règne sur terre. Il s'agissait d'une présence forte et dominante dans la zone de Dukagjini pendant toute la période couverte par l'acte d'accusation. C'était le chef militaire de l'UÇK, l'homme le plus puissant dans la zone de Dukagjin. Il organisait les opérations militaires, il les commandait, il les contrôlait, et s'occupait également d'affaires civiles. »⁷

Un autre adjoint de Haradinaj, Pjetër Shala, dit « Commandant Loup⁸ », est chef de la police militaire de l'UÇK en Dukagjin de juin à août 1998. Renvoyé en Albanie en août 1998 pour prendre livraison d'une cargaison d'armes, il reste dans ce pays jusqu'à la fin de la guerre comme directeur d'une base arrière de l'UÇK à l'usine métallurgique de Kukës qui, en mai-juin 1999, est utilisée en même temps comme centre de détention (voir 4.)⁹.

1.2. Exactions alléguées après le cessez-le-feu de juin 1999

Dans les mois qui suivent le cessez-le-feu du 12 juin 1999 et l'évacuation du Kosovo par les troupes yougoslaves, dans les régions de l'ouest du pays où Ramush Haradinaj et ses lieutenants exercent une

¹ En albanais : « *Ushtria Çlirimtare e Kosovës* ».

² Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le procureur c/ Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Affaire n° IT-04-84-A », 21/07/2010, [url](#)

³ Voir le calendrier de la procédure dans Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

⁴ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 21/07/2010, [url](#)

⁵ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 21/06/2008, [url](#)

⁶ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 21/06/2008, [url](#)

⁷ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 21/06/2008, [url](#)

⁸ En albanais : « *Komandant Ujku* », en anglais : « *Commandant Wolf* ».

⁹ Balkan Insight, 23/04/2021, [url](#)

influence prépondérante¹⁰, de nombreuses exactions sont commises contre les civils serbes, roms et autres minorités non albanaises, amenant beaucoup d'entre eux à se réfugier en Serbie (hors Kosovo) et dans d'autres pays de la région. D'après une étude de l'ONG « European Roma Rights Center » (ERRC) vouée à la défense des droits des Roms en Europe, toutes les communautés roms du Kosovo perdent au moins la moitié de leur population en juin-juillet 1999. Dans l'ouest du Kosovo, entre 150 et 200 Roms des municipalités de Pejë, Istog et Klinë se réfugient au Monténégro ; 200 Roms du village de Zac (municipalité d'Istog) se réfugient dans le centre-ville pour leur sûreté. Un millier de Roms sont encore présents à Gjakovë vers le milieu de juin 1999 tandis que 350 autres se sont déplacés vers un camp tenu dans un cimetière par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)¹¹.

Dans l'ouest du Kosovo, le 27 mars 2000, un homme rom est trouvé étranglé à Istog. Le 8 avril 2000, les restes d'une femme âgée non identifiée sont trouvés dans une maison serbe incendiée à Pejë ; le même jour, dans cette ville, une femme rom de 48 ans et deux garçons roms de 17 et 18 ans sont tués par arme à feu¹².

2. Procès de Ramush Haradinaj devant le TPIY entre 2005 et 2012

Le 9 septembre 1999, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ouvre une procédure à l'encontre de Ramush Haradinaj et de deux de ses lieutenants, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj en tant que « personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire » et désigne les membres de la chambre de première instance¹³.

Le 11 mars 2005, le TPIY ordonne la comparution de Ramush Haradinaj et sa mise en détention préventive¹⁴. Une étude du think tank International Crisis Group (ICG), publiée en mai 2005, présente le contexte politique de cette interpellation. Le Kosovo est alors dans une période de relatif apaisement après les émeutes anti-serbes et anti-roms de 2004 ; Ramush Haradinaj, Premier ministre du Kosovo, compte des ministres serbes et bosniaques dans son gouvernement et nie toute intention hostile envers les minorités ethniques ; il est l'interlocuteur incontournable des administrateurs internationaux. Il démissionne de ses fonctions pour répondre à la convocation du TPIY mais calme ses partisans en leur affirmant qu'il n'a rien à craindre du tribunal et qu'il ne s'agit que d'un départ temporaire ; il obtient l'annulation d'une manifestation des anciens combattants de la guérilla, prévue pour le 14 mars 2005. Le déploiement de la Force pour le Kosovo (KFOR, force de maintien de la paix mandatée par l'OTAN) et de la police kosovare, à titre préventif, se fait dans une ambiance pacifique. Les partisans de Ramush Haradinaj se contentent d'arborer des affiches et T-shirts avec le portrait de leur chef et le slogan « Notre Premier ministre a du travail à faire ici¹⁵ ».

Le 15 janvier 2007, le dossier est transféré à une autre chambre de première instance du TPIY¹⁶.

En octobre 2007, Pjetër Shala, ancien lieutenant de Ramush Haradinaj, est convoqué comme témoin par le TPIY. Bien que suspect d'autres exactions, Pjetër Shala n'est pas inculpé (voir 4.)¹⁷.

Le 3 avril 2008, le TPIY rend un premier verdict d'acquittement en faveur de Ramush Haradinaj et d'Idriz Balaj tout en condamnant le troisième co-accusé, Lahi Brahimaj, à six ans d'emprisonnement pour traitements inhumains et tortures¹⁸. Le 19 juillet 2010, l'affaire est jugée en appel devant le TPIY qui refuse un report supplémentaire demandé par le procureur pour recueillir les dépositions de deux témoins mais ordonne un rejugement. Le 29 novembre 2012, le TPIY prononce l'acquittement des trois accusés¹⁹.

¹⁰ International Crisis Group (ICG), 26/05/2005, [url](#)

¹¹ Human Rights Watch, 01/08/1999, [url](#)

¹² Human Rights Watch (HRW), 26/10/2001, p. 461, [url](#)

¹³ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 09/09/1999, [url](#)

¹⁴ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

¹⁵ International Crisis Group (ICG), 26/05/2005, [url](#)

¹⁶ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

¹⁷ Balkan Insight, 23/04/2021, [url](#)

¹⁸ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Résumé du jugement », 03/04/2008, [url](#)

¹⁹ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Résumé du jugement », 29/11/2012, [url](#)

La fiche informative donnée sur le site web du TPIY présente un calendrier des audiences ainsi que des liens vers leur compte-rendu. Le tribunal tient 5 audiences en 2005, 3 en 2006, une centaine en 2007, 6 en 2008, 2 en 2009, 3 en 2010, 28 en 2011 et 11 en 2012²⁰.

3. Pressions et intimidation des témoins devant le TPIY

Le 12 avril 2005, le tribunal émet une ordonnance spécifiant des mesures de protection des témoins²¹. Bien que Ramush Haradinaj et ses co-accusés soient placés en détention préventive, plusieurs témoins pressentis se rétractent ou refusent de se présenter au tribunal par crainte de représailles²². Le 5 juin 2007, le témoin Shefqet Kabashi refuse de se présenter ; il fait alors l'objet d'une poursuite pour outrage à la Cour²³. Le 3 octobre 2007, le TPIY accorde la remise en liberté provisoire de Ramush Haradinaj « pour des raisons d'humanité²⁴ ». Les 9 et 13 novembre 2007, le TPIY ordonne l'arrestation pour outrage à la Cour de deux témoins, Avni Krasniqi et Sadri Selca, convoqués dans le cadre du procès et qui refusaient de se présenter ; cependant, les charges contre les deux hommes sont levées quelques jours plus tard²⁵. Shefqet Tabashi, ancien membre de l'UÇK exilé aux Etats-Unis, est convoqué comme témoin et interrogé par vidéoconférence le 20 novembre 2007 : il refuse de répondre aux questions du tribunal. Inculpé pour outrage à la Cour, il est jugé le 16 septembre 2011 et condamné à deux mois d'emprisonnement ; après déduction du temps passé en détention préventive, il est libéré le 15 octobre 2011²⁶.

Lors du procès de 2008, le TPIY note la difficulté de recueillir les témoignages :

« La Chambre de première instance a entendu au procès 81 témoins au total et reçu les déclarations de 16 témoins sur la base des articles 92 bis et quater du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »). La Défense a choisi de ne pas présenter de demandes d'acquiescement en application de l'article 98 bis du Règlement et de ne pas appeler de témoins. Par conséquent, pour se prononcer sur les accusations portées contre les trois Accusés, la Chambre de première instance s'est fondée sur les éléments de preuve produits par l'Accusation et sur ceux obtenus par la Défense lors du contre-interrogatoire, ainsi que sur la déposition d'un témoin cité par elle-même. Comme il est expliqué dans la partie 2.2, la Chambre de première instance s'est heurtée, tout au long du procès, à de grandes difficultés pour faire comparaître un grand nombre de témoins. Beaucoup ont motivé leur refus de déposer avant tout par la peur. La Chambre de première instance a eu la nette impression que le procès se déroulait dans un climat inquiétant pour les témoins²⁷. »

Lors du rejugement de 2011-2012, plusieurs dizaines de témoins sont convoqués. Le 20 juin 2011, le procureur annonce vouloir interroger 56 témoins, demande qui est examinée lors de l'audience du 21 août 2011²⁸. Au total, en 2012, le tribunal reçoit 56 témoins de l'accusation dont 25 témoignent par écrit ; 21 témoins bénéficient de mesures de protection²⁹.

A cette occasion, le tribunal rappelle le caractère confidentiel des témoignages :

« Des mesures visant à protéger l'identité de nombreux témoins ont été ordonnées dans la première affaire Haradinaj ; ces mesures ont continué de s'appliquer en l'espèce. Pour des raisons de sécurité, de nombreux témoins sont désignés par un numéro dans le présent jugement. Leur nom et d'autres informations qui pourraient permettre de les identifier ont été omis. Lorsque citer le pseudonyme du

²⁰ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

²¹ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

²² Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 20/07/2007, [url](#)

²³ The Hague Justice Portal, 15/11/2007, [url](#)

²⁴ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., [url](#)

²⁵ The Hague Justice Portal, 15/11/2007, [url](#)

²⁶ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Outrage à magistrat – Shefqet Tabashi (IT-04-84-R77.5) », s.d., [url](#)

²⁷ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Jugement », 03/04/2008, p. 6, [url](#)

²⁸ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 17/08/2011, [url](#)

²⁹ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Jugement », 29/11/2012, p. 293, [url](#)

témoin risquait de révéler son identité, la Chambre a choisi de ne pas faire référence à son témoignage dans la version publique du jugement. Ces références figurent néanmoins à l'annexe confidentielle³⁰. »

Plusieurs partisans de Ramush Haradinaj font l'objet d'une procédure annexe du TPIY pour pressions sur les témoins : Astrit Haraqija, ancien ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, et son adjoint Bajrush Morina. Ils sont accusés d'avoir exercé des pressions sur un témoin, placé sous protection depuis 2005 et vivant dans un pays tiers, dans le but de le dissuader de déposer contre leur chef. Bajrush Morina se rend dans ce pays pour rencontrer le témoin les 10 et 11 juillet 2007, les frais de déplacement étant payés par son ministère. Malgré cette visite, le témoin finit par déposer au tribunal. Astrit Haraqija et Bajrush Morina sont poursuivis par le TPIY pour outrage à la Cour³¹. Le 17 décembre 2008, ils sont condamnés respectivement à cinq mois et à trois mois d'emprisonnement pour « avoir délibérément et sciemment entravé le cours de la justice en faisant pression sur un témoin protégé dans le procès Haradinaj et consorts ». Le 23 juillet 2009, le TPIY, jugeant en appel, annule la condamnation prononcée contre Astrit Haraqija et confirme celle contre Bajrush Morina. Ce dernier est remis aussitôt en liberté, ayant passé en détention préventive une durée supérieure à celle de la peine prononcée³².

Baton Haxhiu, directeur du journal kosovar *Express*, fait lui aussi l'objet de poursuites devant le TPIY pour avoir publié le nom d'un témoin protégé dans l'affaire de Ramush Haradinaj. Il est arrêté à Pristina le 20 mai 2008 et présenté au tribunal le 21 mai³³. Il est jugé le 24 juillet 2008 et condamné à une amende de 7 000 euros³⁴.

4. Procédures visant Ramush Haradinaj et ses alliés devant d'autres juridictions

Parallèlement, Ramush Haradinaj fait l'objet d'une procédure pour crime de guerre devant la justice serbe qui, en 2004, lance un mandat d'arrêt international à son encontre : en vertu de ce mandat, il est arrêté le 4 janvier 2017 à l'occasion d'un passage à l'aéroport franco-suisse de Bâle-Mulhouse et relâché le 27 avril 2017, la justice française ne retenant pas les charges présentées par le procureur serbe³⁵.

En 2008-2009, la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), qui administrait le pays depuis le cessez-le-feu de juin 1999, transfère toutes les procédures en cours pour crime de guerre, soit 1 200 dossiers, à la mission européenne d'Etat de droit (EULEX) déléguée par l'Union européenne pour superviser la justice, la police et les douanes du Kosovo. Ces dossiers présentent de nombreuses lacunes : un million de pages de documents et de nombreux indices physiques ont disparu³⁶.

A la suite de la rétractation de plusieurs témoins dans des affaires sensibles et de la publication par Dick Marty, représentant du Conseil de l'Europe, d'un rapport sur les allégations de trafic d'organes en 1998-1999 mettant en cause plusieurs anciens cadres de l'UÇK, le Parlement du Kosovo, en septembre 2011, vote une législation sur la protection des témoins leur permettant un changement de résidence et d'identité sous la protection d'une unité spéciale de la police. Toutefois, les règlements d'application ne sont complétés qu'en 2014. En 2015, plusieurs responsables nationaux et internationaux questionnés par l'Ofpra reconnaissent qu'une protection effective est difficile à assurer compte tenu de « la faible taille du territoire national, la structure clanique de la société et le niveau de corruption affectant certaines autorités judiciaires³⁷ ».

Également en 2011, le gouvernement du Kosovo crée un Institut de recherches sur les crimes de guerre, destiné à rassembler les informations sur les crimes commis pendant le conflit de 1998-1999 ; cet

³⁰ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Jugement », 29/11/2012, p. 4, [url](#)

³¹ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 25/04/2008, [url](#)

³² Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 23/07/2009, [url](#)

³³ Libération, « Baton Haxhiu expédié à La Haye », 22/05/2008, [url](#)

³⁴ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Outrage à magistrat - Baton Haxhiu (IT-04-84-R77.5) », s.d., [url](#)

³⁵ Le Monde, 27/04/2017, [url](#)

³⁶ Balkan Insight, 04/09/2020, [url](#)

³⁷ Ofpra-CNDA-BAMF, 29/01/2016, p. 43, [url](#)

organisme est aboli en 2018 par décision du Premier ministre Ramush Haradinaj. Il devait être remplacé par un service équivalent dépendant du ministère de la Justice mais ce service n'est jamais créé ; c'est seulement en mai 2020 que ce ministère met en place une commission préparatoire de 15 personnes, comprenant des personnalités du monde politique, de la société civile et du milieu universitaire, chargée de remettre un rapport en septembre 2020³⁸. L'état actuel de cette commission n'est pas connu.

En août 2015, le gouvernement du Kosovo, sur la pression de l'Union européenne et des Etats-Unis, accepte la création d'un Tribunal spécial pour le Kosovo, de droit kosovar mais siégeant à La Haye avec une équipe de juges internationaux, pour juger des exactions alléguées de l'UÇK en 1998-1999³⁹. Les mesures de protection des témoins sont renforcées : en 2016, une responsable kosovare cite le cas d'un témoin qui ne peut se déplacer qu'avec une arme à feu et un gilet pare-balles, en n'utilisant que des voitures blindées fournies par la mission EULEX⁴⁰.

Après la décision de clôture de la mission EULEX en 2017, les dossiers sont transférés à la justice du Kosovo mais, en l'absence de système de stockage central, se trouvent dispersés dans plusieurs tribunaux nationaux. Ces dossiers ne sont généralement pas accessibles aux journalistes, aux chercheurs ou aux représentants des familles. Le porte-parole du Procureur spécial du Kosovo pour les crimes de guerre, en septembre 2020, déclare qu'un fichier central des preuves est en projet mais n'existe pas encore à cette date⁴¹.

Entre le 7 et le 25 septembre 2020, Hysni Gucati et Nasim Haradinaj, respectivement président et vice-président de l'Association des anciens combattants de l'UÇK, à l'occasion de trois conférences de presse et de plusieurs déclarations aux médias et sur les réseaux sociaux, révèlent des informations confidentielles sur l'identité de témoins potentiels de crimes de guerre et tiennent des propos péjoratifs, voire menaçants envers ces témoins, tout en se déclarant décidés à entraver l'action du Tribunal spécial. Le 25 septembre, le Tribunal spécial décide leur placement en détention préventive et, par une décision du 11 décembre 2020 rendue publique le 14 décembre 2020, ouvre une procédure à leur encontre pour obstruction à l'action publique, intimidation dans une procédure judiciaire, représailles contre des personnes impliquées dans cette procédure et violation du secret de l'instruction⁴². Le Code pénal kosovar, dans sa version du 14 janvier 2019, prévoit des peines de 125 000 euros d'amende et deux à dix ans d'emprisonnement pour intimidation dans une procédure judiciaire (article 395) et trois ans d'emprisonnement pour représailles contre un témoin, informateur, enquêteur ou membre du personnel judiciaire dans un tel cas (article 396) ; la violation du secret de l'instruction est passible de peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement dans une affaire de faible gravité, trois ans dans une affaire criminelle ou relative à un programme spécial de protection, cinq ans si cette violation entraîne des conséquences graves pour l'issue de la procédure ou la sécurité des personnes, dix ans et jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité si cette violation entraîne la mort d'une personne sous protection spéciale (article 400)⁴³. Les deux hommes plaident non coupable⁴⁴ et sont transférés au centre de détention du Tribunal spécial à La Haye où, malgré plusieurs requêtes de leur part, ils se trouvent toujours en février 2021⁴⁵.

Le 25 janvier 2019, Sylejman Selimi, ancien commandant de l'UÇK, est condamné à sept ans d'emprisonnement par le TPIY pour violences physiques, tortures et traitements inhumains sur des prisonniers civils détenus dans un camp de détention de l'UÇK à Likoc (centre du Kosovo) ; il est aussitôt remis en liberté conditionnelle. A son retour au Kosovo, il est accueilli en triomphe par le président Hashim Thaçi et d'autres personnalités politiques. Le Premier ministre Ramush Haradinaj, sur sa page du réseau social Facebook, salue Selimi comme un « héros » du Kosovo et, quelques jours plus tard, l'engage comme conseiller politique⁴⁶.

³⁸ Balkan Insight, 20/05/2020, [url](#)

³⁹ Département d'Etat des Etats-Unis, 30/03/2021, [url](#) ; Human Rights Watch, 25/06/2020, [url](#) ; Balkan Insight, 27/12/2019, [url](#) ; Bureau européen d'appui pour l'asile (EASO), 11/2016, p. 26, [url](#)

⁴⁰ BIRN Balkans (vidéo 1 mn 56), 16/02/2017, [url](#)

⁴¹ Balkan Insight, 04/09/2020, [url](#)

⁴² Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, « Hysni Gucati & Nasim Haradinaj – KSC-BC-2020-07 », s.d., [url](#)

⁴³ Code pénal du Kosovo (version anglaise), 14/01/2019, [url](#)

⁴⁴ Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, 08/01/2021, [url](#)

⁴⁵ Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, 10/02/2021, [url](#)

⁴⁶ Balkan Insight, 12/10/2020, [url](#)

De janvier à juillet 2019, le Tribunal spécial auditionne 35 « suspects » ou « témoins », parfois sans que leur statut ne soit précisé, dont plusieurs hauts responsables politiques kosovars⁴⁷. En tout, au cours de l'année 2019, il convoque 120 anciens combattants de l'UÇK pour les interroger sur différentes affaires de crimes de guerre⁴⁸. La convocation la plus médiatisée est celle de Ramush Haradinaj : le 19 juillet 2019, celui-ci démissionne de ses fonctions de Premier ministre et se rend à La Haye mais oppose son « droit au silence » aux questions des magistrats⁴⁹. De retour au Kosovo, il reprend sa place dans la politique nationale et est même pressenti comme candidat à la présidence de la République après les élections législatives anticipées du 14 février 2021⁵⁰.

En juin 2020, le procureur spécial pour le Kosovo ouvre une procédure pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité visant Hashim Thaçi, président de la République jusqu'à sa démission en novembre 2020, et Kadri Veseli, ancien président du Parlement, tous deux anciens dirigeants de l'UÇK⁵¹.

Le 12 juin 2020, le Tribunal spécial ouvre une procédure à l'encontre de Pjetër Shala. Le 16 mars 2021, il est arrêté en Belgique, pays où il avait été accueilli comme réfugié après la guerre et dont il avait obtenu la nationalité en 2003. Il est réclamé par le Tribunal spécial sur le soupçon d'actes de détention arbitraire et traitements inhumains et dégradants contre des civils yougoslaves, commis entre le 17 mai et le 5 juin 1999 à l'usine métallurgique de Kukës, ville d'Albanie près de la frontière kosovare, utilisée comme base arrière par l'UÇK. L'audience préliminaire a lieu le 19 avril 2021⁵². Le média kosovar *Bota Sot* rappelle que Pjetër Shala avait témoigné au procès de Ramush Haradinaj en 2007 mais que ses déclarations n'avaient pas été considérées comme particulièrement importantes⁵³. Les sources publiques consultées ne mentionnent pas d'autre lien entre la procédure visant Pjetër Shala et celle à l'encontre de Ramush Haradinaj.

⁴⁷ Le Courrier des Balkans, 25/07/2019, [url](#)

⁴⁸ Balkan Insight, 27/12/2019, [url](#)

⁴⁹ Le Courrier des Balkans, 25/07/2019, [url](#)

⁵⁰ Euronews Albania, 15/03/2021, [url](#) ; Balkan Insight, 13/08/2020, [url](#)

⁵¹ Département d'Etat des Etats-Unis, 30/03/2021, [url](#) ; Human Rights Watch, 25/06/2020, [url](#)

⁵² Balkan Insight, 23/04/2021, [url](#) ; Tribunal special pour le Kosovo, 04/2021, [url](#) ; RTBF, 16/04/2021, [url](#) ; 7 sur 7 (Belgique), 24/03/2021, [url](#)

⁵³ Bota Sot, 16/03/2021, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en mai 2021.

Documents OFPRA

Ofpra-CNDA-BAMF, « Rapport de mission en République du Kosovo du 10 au 20 juin 2015 », 29/01/2016,

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/39_ofpra-cnda-bamf_rapport_de_mission_en_republique_du_kosovo_du_10_au_20_juin_2015.pdf

Organisation intergouvernementale

Conseil de sécurité des Nations unies - Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo, « United Nations Interim Administration Mission in Kosovo; Report of the Secretary-General [S/2021/332] », 05/04/2021,

https://www.ecoi.net/en/file/local/2049398/S_2021_332_E.pdf

Bureau européen d'appui pour l'asile (EASO), « EASO COI Report Kosovo: Country Focus », 11/2016,

<https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/EASO%20COI%20report%20Kosovo%20%20final%20final%2015Nov%202016.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le Procureur c/Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Jugement public avec annexe confidentielle », 29/11/2012,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tjug/fr/121129.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Résumé du jugement », 29/11/2012,

https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tjug/fr/121129_summary.pdf

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Audience du 17 août 2011 », 17/08/2011,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/trans/fr/110817FE.htm>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le procureur c/ Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Affaire n° IT-04-84-A », 21/07/2010,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/acjug/fr/100721.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Outrage au Tribunal : la Chambre d'appel annule la déclaration de culpabilité prononcée contre Astrit Haraqija et confirme celle prononcée contre Bajrush Morina », 23/07/2009,

<https://www.icty.org/fr/sid/10193>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Audience du 21 juin 2008 », 21/06/2008,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/trans/fr/080121IT.htm>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Astrit Haraqija et Bajrush Morina accusés d'outrage au Tribunal – Communiqué de presse », 25/04/2008,

<https://www.icty.org/fr/press/astrit-haraqija-et-bajrush-morina-accus%C3%A9s-d%E2%80%99outrage-au-tribunal>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le Procureur c/Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Jugement », 03/04/2008,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tjug/fr/080403.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Résumé du jugement », 03/04/2008,

https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tjug/fr/080403_Haradinaj_et_al_summary_fr.pdf

The Hague Justice Portal, “Charges dropped against Haradinaj witnesses”, 15/11/2007,

<http://www.haguejusticeportal.net/index.php?id=8566>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Ramush Haradinaj denied temporary provisional release », 20/07/2007,

<https://www.icty.org/fr/press/ramush-haradinaj-denied-temporary-provisional-release>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Ordonnance fixant la composition de la chambre de première instance et désignant le juge de mise en état », 09/09/1999,

<https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tord/fr/070208.pdf>

The Hague Justice Portal, “Haradinaj, Ramush”, s.d.,

<http://www.haguejusticeportal.net/index.php?id=6059>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d.,

<https://www.icty.org/fr/case/haradinaj>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Outrage à magistrat - Baton Haxhiu (IT-04-84-R77.5) », s.d.,

https://www.icty.org/x/cases/contempt_haxhiu/cis/fr/cis_haxhiu_fr.pdf

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Outrage à magistrat – Shefket Tabashi (IT-04-84-R77.5) », s.d.,

https://www.icty.org/x/cases/contempt_kabashi/cis/fr/cis_kabashi_fr.pdf

Institutions nationales

Tribunal special pour le Kosovo, « Case Information Sheet - Specialist Prosecutor v. Pjetër Shala (Case No. KSC-BC-2020-04) », 04/2021,

https://www.scp-ks.org/sites/default/files/public/cis_shala-en.pdf

Département d'Etat des Etats-Unis, « 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Kosovo », 30/03/2021,

<https://www.ecoi.net/en/document/2048164.html>

Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, « Haradinaj's appeal against continued detention denied », 10/02/2021,

https://repository.scp-ks.org/details.php?doc_id=091ec6e9803fa050&doc_type=stl_filing&lang=eng

Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, « Judge Guillou enters a non-guilty plea on Haradinaj's behalf », 08/01/2021,

<https://www.scp-ks.org/en/blogs/live-update-court/judge-guillou-enters-non-guilty-plea-haradinajs-behalf>

Code pénal du Kosovo (version anglaise), 14/01/2019,

<https://www.refworld.org/pdfid/5b4304c44.pdf>

Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, « Hysni Gucati & Nasim Haradinaj – KSC-BC-2020-07 », s.d.,

<https://www.scp-ks.org/en/cases/hysni-gucati-nasim-haradinaj/en>

Organisations non gouvernementales

Human Rights Watch, « Kosovo: War Crimes Indictment Advances Justice », 25/06/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2038074.html>

Human Rights Watch (HRW), “Under Orders War Crimes in Kosovo”, 26/10/2001, <https://www.hrw.org/report/2001/10/26/under-orders-war-crimes-kosovo>

Human Rights Watch, “Abuses against Serbs and Roma in the New Kosovo”, 01/08/1999, <https://www.refworld.org/docid/45d459dc2.html>

Think tank

International Crisis Group (ICG), “Kosovo : After Haradinaj”, 26/05/2005, <https://www.refworld.org/docid/4296de0b4.html>

Médias

Balkan Insight, “Pjeter Shala: Kosovo Liberation Army’s Shadowy ‘Commander Wolf’”, 23/04/2021, <https://balkaninsight.com/2021/04/23/pjeter-shala-kosovo-liberation-armys-shadowy-commander-wolf/>

RTBF, « Tribunal spécial pour le Kosovo : accusé d'intimidation de témoins, un nouveau responsable arrêté », 16/04/2021, https://www.rtf.be/info/belgique/detail_kosovo-l-ex-commandant-pjeter-shala-comparaitra-lundi-a-la-haye-pour-crimes-de-guerre?id=10742014 ;

7 sur 7 (Belgique), « Un Visétois suspecté de crimes de guerre au Kosovo », 24/03/2021, <https://www.7sur7.be/belgique/un-visetois-suspecte-de-crimes-de-guerre-au-kosovo~a2d6ab00/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

Bota Sot, « I arrestuari nga Specialja ishte përmendur në aktakuzën kundër Ramush Haradinajt », 16/03/2021, <https://www.botasot.info/aktuale-lajme/1536453/i-arrestuari-nga-specialja-ishte-permendur-ne-aktakuzen-kunder-ramush-haradinajt/>

Euronews Albania, “Ramush Haradinaj gives up on ambition to become President of Kosovo”, 15/03/2021, <https://euronews.al/en/kosovo/2021/03/15/ramush-haradinaj-gives-up-on-ambition-to-become-president-of-kosovo/>

Balkan Insight, « ‘A Hero Returns’: How Freed War Criminals are Glorified in Kosovo », 12/10/2020, <https://balkaninsight.com/2020/10/12/a-hero-returns-how-freed-war-criminals-are-glorified-in-kosovo/>

Balkan Insight, « Most Balkan War Crimes Case Files Not Public », 04/09/2020, https://www.kas.de/documents/280457/0/Press+Review+-+Rule+of+Law+SEE_09+%28September%29+2020.pdf/26f5fb23-b6fd-57d3-8870-35e95d394d3f?version=1.0&t=1601901307303

Balkan Insight, « Haradinaj Eyes Succeeding Thaci as Kosovo President », 13/08/2020, <https://balkaninsight.com/2020/08/13/haradinaj-eyes-succeeding-thaci-as-kosovo-president/>

Balkan Insight, « Kosovo Tries Again to Establish War Crimes Research Institute », 20/05/2020, <https://balkaninsight.com/2020/05/20/kosovo-tries-again-to-establish-war-crimes-research-institute/>

Balkan Insight, “Kosovo: War Commanders Questioned as Prosecutors Step Up Probes”, 27/12/2019, <https://balkaninsight.com/2019/12/27/kosovo-war-commanders-questioned-as-prosecutors-step-up-probes/>

Le Courrier des Balkans, « Ramush Haradinaj à La Haye : 'j'ai choisi d'opposer mon droit au silence' », 25/07/2019,

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Ramush-Haradinaj-a-La-Haye-j-ai-choisi-J-ai-choisi-mon-droit-au-silence>

Le Monde, « Kosovo : accusé de crimes de guerre, le premier ministre démissionne », 19/07/2019,

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/19/kosovo-accuse-de-crimes-de-guerre-le-premier-ministre-demissionne_5491313_3210.html

Le Monde, « La justice française rejette l'extradition du Kosovar Ramush Haradinaj vers la Serbie », 27/04/2017,

https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/04/27/la-justice-francaise-rejette-l-extradition-du-kosovar-ramush-haradinaj-vers-la-serbie_5118447_1653578.html

BIRN Balkans, « Hiding in Plain Sight: Kosovo's Protected Witnesses » (vidéo 1 mn 56), 16/02/2017,

<https://www.youtube.com/watch?v=t00gRbaZJBc>

Libération, « Baton Haxhiu expédié à La Haye », 22/05/2008,

https://www.liberation.fr/planete/2008/05/22/baton-haxhiu-expedie-a-la-haye_72331/

Bibliographie

Sites web consultés en (mois) 2021.

Documents OFPRA (style Biblio)

DIDR, « Sri Lanka : Les musulmans et les conflits religieux », OFPRA, 17/03/2015, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/54_didr_sri_lanka_les_musulmans_et_les_conflits_religieux_ofpra_17032015.pdf

Division Asie, DIDR, Division des Affaires juridiques (DAJ), « Rapport de mission au Sri Lanka, 15-28 novembre 2008 », OFPRA, 08/2009, 107 p., https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/60_ofpra_rapport_de_mission_au_sri_lanka_du_15_au_28_novembre_2008.pdf

Organisation intergouvernementale

Conseil de sécurité des Nations unies - Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo, « United Nations Interim Administration Mission in Kosovo; Report of the Secretary-General [S/2021/332] », 05/04/2021, https://www.ecoi.net/en/file/local/2049398/S_2021_332_E.pdf

Tribunal spécial et procureur spécial du Kosovo, « Hysni Gucati & Nasim Haradinaj – KSC-BC-2020-07 », s.d., <https://www.scp-ks.org/en/cases/hysni-gucati-nasim-haradinaj/en>

The Hague Justice Portal, "Haradinaj, Ramush", s.d., <http://www.haguejusticeportal.net/index.php?id=6059>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le Procureur c/Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Jugement public avec annexe confidentielle », 29/11/2012, <https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/tjug/fr/121129.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Le procureur c/ Ramush Haradinaj, Idriz Balaj, Lahi Brahimaj. Affaire n° IT-04-84-A », 21/07/2010, <https://www.icty.org/x/cases/haradinaj/acjug/fr/100721.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Prosecutor v. Haradinaj et al. (Trial Judgment), IT-04-84-T », 03/04/2008, <https://www.refworld.org/cases,ICTY,48ac3cc82.html>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Ramush Haradinaj denied temporary provisional release », 20/07/2007, <https://www.icty.org/fr/press/ramush-haradinaj-denied-temporary-provisional-release>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, « Haradinaj et al. (IT-04-84) – Fiche informative », s.d., <https://www.icty.org/fr/case/haradinaj>

Institutions nationales

Département d'Etat des Etats-Unis, « 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Kosovo », 30/03/2021, <https://www.ecoi.net/en/document/2048164.html>

Organisations non gouvernementales

Human Rights Watch, « Kosovo: War Crimes Indictment Advances Justice », 25/06/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2038074.html>

Human Rights Watch (HRW), “Under Orders War Crimes in Kosovo”, 26/10/2001, <https://www.hrw.org/report/2001/10/26/under-orders-war-crimes-kosovo>

Human Rights Watch, “Abuses against Serbs and Roma in the New Kosovo”, 01/08/1999, <https://www.refworld.org/docid/45d459dc2.html>

Médias

Balkan Insight, “Pjeter Shala: Kosovo Liberation Army’s Shadowy ‘Commander Wolf’”, 23/04/2021, <https://balkaninsight.com/2021/04/23/pjeter-shala-kosovo-liberation-armys-shadowy-commander-wolf/>

RTBF, « Tribunal spécial pour le Kosovo : accusé d'intimidation de témoins, un nouveau responsable arrêté », 16/04/2021, https://www.rtf.be/info/belgique/detail_kosovo-l-ex-commandant-pjeter-shala-comparaitra-lundi-a-la-haye-pour-crimes-de-guerre?id=10742014

7 sur 7 (Belgique), « Un Visétois suspecté de crimes de guerre au Kosovo », 24/03/2021, <https://www.7sur7.be/belgique/un-visetois-suspecte-de-crimes-de-guerre-au-kosovo-a2d6ab00/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

Bota Sot, « I arrestuari nga Specialja ishte përmendur në aktakuzën kundër Ramush Haradinajt », 16/03/2021, <https://www.botasot.info/aktuale-lajme/1536453/i-arrestuari-nga-specialja-ishte-permendur-ne-aktakuzen-kunder-ramush-haradinajt/>

Euronews Albania, “Ramush Haradinaj gives up on ambition to become President of Kosovo”, 15/03/2021, <https://euronews.al/en/kosovo/2021/03/15/ramush-haradinaj-gives-up-on-ambition-to-become-president-of-kosovo/>

Balkan Insight, « ‘A Hero Returns’: How Freed War Criminals are Glorified in Kosovo », 12/10/2020, <https://balkaninsight.com/2020/10/12/a-hero-returns-how-freed-war-criminals-are-glorified-in-kosovo/>

Balkan Insight, « Most Balkan War Crimes Case Files Not Public », 04/09/2020, https://www.kas.de/documents/280457/0/Press+Review+-+Rule+of+Law+SEE_09+%28September%29+2020.pdf/26f5fb23-b6fd-57d3-8870-35e95d394d3f?version=1.0&t=1601901307303

Balkan Insight, « Haradinaj Eyes Succeeding Thaci as Kosovo President », 13/08/2020, <https://balkaninsight.com/2020/08/13/haradinaj-eyes-succeeding-thaci-as-kosovo-president/>

Balkan Insight, “Kosovo: War Commanders Questioned as Prosecutors Step Up Probes”, 27/12/2019, <https://balkaninsight.com/2019/12/27/kosovo-war-commanders-questioned-as-prosecutors-step-up-probes/>

Le Courrier des Balkans, « Ramush Haradinaj à La Haye : ‘j’ai choisi d’opposer mon droit au silence’ », 25/07/2019, <https://www.courrierdesbalkans.fr/Ramush-Haradinaj-a-La-Haye-j-ai-choisi-J-ai-choisi-mon-droit-au-silence>

Le Monde, « Kosovo : accusé de crimes de guerre, le premier ministre démissionne », 19/07/2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/19/kosovo-accuse-de-crimes-de-guerre-le-premier-ministre-demissionne_5491313_3210.html

BIRN Balkans, « Hiding in Plain Sight: Kosovo’s Protected Witnesses » (vidéo 1 mn 56), 16/02/2017,

<https://www.youtube.com/watch?v=t00gRbaZJBc>